Trente-huitième Année — N° 165 | UN NUMÉRO : 10 CENTIMES | MERCREDI 14 JUIN 1893

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING. . . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois. . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 9 bis. — à PARIS, chez MM. Havas, Laffite et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28. — à BRUXELLES, à l'Office de Publicité.

ROUBAIX, LE 13 JUIN 1893.

LE SOCIALISME ALLEMAND

On s'en va répétant partout que de tous les partis allemands, le seul qui, dans la crise actuelle, ait gardé sa force et son homogénéité, est le parti socialiste.

Et si c'est peut-être l'apparence, ce n'est sûrement pas la vérité quant au fond des choses. En effet, il n'est pas douteux que les socialistes, gagneront des voix et des sièges aux élections prochaines, mais de leur succès datera leur division.

Le parti socialiste actuel n'a plus de programme, ou plutôt il n'a plus pour programme que ce vieux principe qui fut jadis proclamé au congrès de Saint-Gall : « Le parti doit consacrer tous ses efforts à la critique de ce qui existe et à l'agitation. »

Et cela se comprend de reste. Tant que les socialistes furent une infime minorité, et qu'ils recrutèrent uniquement leurs adhérents dans la classe ouvrière, il leur fut facile d'avoir et de défendre leur programme : ils se mouvaient dans l'abstraction et n'avaient qu'à combiner des projets d'organisation propres à satisfaire aux désirs plus ou moins raisonnables des ouvriers de la grande industrie. Mais à mesure que le nombre des électeurs socialistes augmentait, les difficultés pratiques sont apparues.

Il a fallu trouver le moyen de plaire aux uns sans froisser les autres, de ne pas décourager les purs révolutionnaires, champions de la première heure, et en même temps de ne pas irriter les petits patrons, les employés, les ouvriers aisés eux-mêmes fort désireux d'améliorer leur sort, mais nullement partisans de l'abolition de la propriété individuelle, ou de la suppression de la famille. Et dans la difficulté de formuler un programme qui répondît à toutes ces nécessités, les chefs socialistes ont vu qu'il était beaucoup plus simple de ne plus avoir de programme.

La loi d'airain elle-même, et la lutte des classes dont nos socialistes marxistes français font encore leur *Credo* sont abandonnées par les Allemands. C'est ce qui apparaît très clairement à la lecture de la brochure de Frédéric Engels : *L'évolution du socialisme à travers les utopies jusqu'à la science*, brochure dans laquelle se trouvent condensés les derniers résultats de la critique socialiste.

Et Frédéric Engels arrive à cette conclusion que le monde se développant nécessairement et fatalement dans le sens du progrès, une société supérieure à la société bourgeoise actuelle s'établira prochainement et sûrement sur les ruines de cette société bourgeoise sans qu'on puisse s'opposer à cette transformation et sans qu'on puisse dire quelle sera l'organisation future. Tout ce qu'on peut savoir c'est que les hommes y seront parfaitement bons et heureux.

Voila qui est peu compromettant, et il semble vraiment que nous voulions plaisanter en présentant l'actuelle théorie socialiste allemande. Cependant elle est bien telle que nous l'exposons, et Bebel l'a faite sienne à la tribune du Reichstag, en réponse à des questions de M. Richter, du parti libéral, et de M. Bachem, du parti du Centre, qui demandaient au député de Hambourg des explications sur ce que serait cette fameuse société de l'avenir dont il parlait toujours. Bebel, qui est un parfait sceptique, n'a rien trouvé de mieux que de s'approprier cette théorie commode qui le dispense d'avoir des idées et lui permet de donner libre cours à son bagout.

Bien plus embarrassé sera encore Bebel, lorsque les paysans se seront joints à son parti. Il y aura des paysans, en effet, qui voteront avec les socialistes parce que ces derniers sont ennemis de la loi militaire, qu'ils disent du mal des grands propriétaires, qu'ils promettent la suppression de l'impôt. Mais si ces cultivateurs connaissaient les théories primitives des membres de la fraction *sozial démokrat* sur la socialisation des moyens de production, à grands coups de fourche ils chasseraient les prédicateurs de la doctrine nouvelle. Aussi ces derniers se gardent-ils bien de dire tout ce qu'ils pensent : il est des opportunistes français qui se montrent plus avancés qu'eux.

De vagues déclamations sur le bonheur qui règnera partout lorsque les socialistes domineront, des diatribes sur les maux du régime présent leur suffisent. Et la sécheresse aidant, cela leur réussit auprès du paysan. Mais le parti doctrinaire qu'était la fraction socialiste se transforme en une agglomération d'hommes sans principes communs et agités simplement de l'esprit révolutionnaire.

Le danger n'en est pas moindre pour l'ordre établi, mais c'est un curieux spectacle de voir ces doctrinaires superbes qui prétendaient avoir enfin trouvé l'essence de la société parfaite et le secret du bonheur universel, réduits à parler du progrès indéfini et fatal et de l'inévitable perfectionnement de la nature humaine, comme le plus bête des évolutionnistes du Conseil municipal de Paris, ou de la loge de la Clémente Amitié de n'importe où.

Les socialistes démocrates auront peut-être trois millions de voix comme ils le prétendent : ce sera l'échec de la loi militaire, et un grave sujet de souci pour l'empereur, les gouvernements confédérés et les classes dites conservatrices : mais ce triomphe provenant du mécontentement populaire ne se produira pas autour de principes communs arrêtés et définis, bien au contraire, il précipitera l'effondrement de ce qui reste de l'ancienne doctrine socialiste.

LES NOUVEAUX CARDINAUX

La France compte aujourd'hui deux nouveaux cardinaux : NN.SS. Lecot, archevêque de Bordeaux, et Bourret, évêque de Rodez, créés dans le consistoire d'hier.

Il y a trois ans, presque jour pour jour, Mgr Lecot a été transféré de l'évêché de Dijon à l'archevêché de Bordeaux, et les titulaires de ce dernier siège, l'un des plus importants de France, n'ont pas coutume d'attendre plus longtemps le chapeau : aussi l'élévation au cardinalat du successeur de Mgr Guibert était-elle universellement prévue.

Né à Montescourt, près de Laon, le 8 janvier 1831, Mgr Victor-Lucien Lecot fit ses premières études au petit séminaire de Compiègne et sa théologie au grand séminaire de Beauvais. Puis on le nomma successivement professeur au petit séminaire de Noyon, où il resta huit années, vicaire de la cathédrale, aumônier des mobiles de l'Oise pendant la guerre et curé de St-Antoine de Compiègne en 1873. Les habitants de cette commune lui durent la bonne fortune d'entendre les premiers le Père Didon, lorsqu'après sa longue disgrâce la parole fut rendue à l'éminent dominicain.

Jeune prêtre, l'abbé Lecot collabora activement, sous l'Empire, à une feuille libérale : *la Foi Picarde*, dont l'influence fut assez considérable pour faire triompher aux élections législatives plusieurs de ses candidats. Mais il dut bientôt cesser cette collaboration, sur l'ordre de Mgr Gignoux, alors évêque de Beauvais.

L'abbé Lecot fut nommé le 2 mars 1886 à l'évêché de Dijon, par M. Fallières, alors ministre des cultes.

C'est sur la recommandation d'un ami de M. Carnot que Mgr Lecot fut promu, le 3 juin 1890, à l'archevêché de Bordeaux. Il possède, dit-on, une certaine influence dans les milieux officiels. C'est lui qui a fait nommer à l'évêché d'Angoulême Mgr Frérot, son ami et ancien vicaire-général de Dijon.

Au physique, l'archevêque de Bordeaux est un grand et bel homme dont la figure, très sympathique, est surmontée d'une couronne de cheveux presque blancs. Très libéral, très ouvert aux idées de justice sociale, ainsi qu'en témoigne cette lettre aux grévistes dont on a tant parlé, il dirige son archidiocèse avec prudence et fermeté.

Il n'est pas d'usage de donner la pourpre cardinalice à un simple évêque, et l'évêque de Rodez doit sans doute à sa haute valeur personnelle l'exception faite en sa faveur.

Mgr Bourret (Joseph-Christian-Ernest), est né à Lubro, près Saint-Etienne de Lugdarès, dans l'Ardèche, le 9 décembre 1827. Il a fait ses études classiques d'abord au collège de Langogne, puis au petit séminaire des Chartreux à Lyon. Ensuite, il entra au grand séminaire du Puy et vint achever sa théologie à Saint-Sulpice.

Ordonné prêtre en 1851, après un court passage, comme professeur, au collège de Privas, il fut nommé maître de conférences à l'école des Carmes, où il se prépara à la licence et au doctorat ès-lettres, suivant en même temps les cours de l'Ecole de droit. Détail inédit et intéressant, en ce qu'il dépeint à merveille le caractère de ce prélat; la première fois qu'il se présenta aux épreuves du doctorat ès-lettres, il fut ajourné pour avoir obstinément refusé de faire à sa thèse certaines corrections qui lui étaient indiquées. « Je la soutiendrai, dit-il, telle que je l'ai écrite; *sit ut est, aut non sit.* » Il fut reçu docteur ès-lettres quelques mois après, en 1858. Il avait pris, l'année précédente, le grade de docteur en théologie avec une thèse, très remarquable, sur l' « origine du pouvoir civil d'après saint Thomas et Suarez ».

A l'école des Carmes, l'abbé Bourret avait eu pour collègues NN. SS. Hugonin, Freppel, Soubiranne. A sa sortie des Carmes, il devint secrétaire particulier, à Tours, de Mgr Guibert, le futur archevêque de Paris. De Tours, il revint, en 1864, à Paris et fut nommé professeur de droit canon à la Sorbonne, où il eut pour collègue M. l'abbé Bernard, suppléant de Mgr Freppel.

Mgr Sibour, archevêque de Paris ; Mgr Crucier, supérieur de l'école de Carmes, mort évêque de Marseille, tenaient l'abbé Bourret en singulière estime. Mgr Maret, doyen de la Faculté de théologie, usa de son crédit auprès de l'Empereur pour obtenir sa nomination à l'Evêché de Rodez, qui fut signée le 19 juillet 1871. Sa candidature avait été non moins chaleureusement appuyée par Mgr Lavigerie, qu'il avait accompagné à Rome en 1867, et par Mgr Guibert, son ancien évêque, demeuré son ami.

Mgr Bourret est un prélat d'une intelligence très élevée et d'une science reconnue. Outre la collection de ses instructions pastorales et de ses mandements, qui sont très remarquables, il a écrit une étude historique fort intéressante sur l'*Ecole chrétienne de Séville sous la monarchie des Visigoths* (1855); *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*, d'après les manuscrits inédits de la Bibliothèque impériale et de celle de Tours (1858), thèse de doctorat; *Réponse aux principales attaques contre l'Eglise* (1877-1878, 2 vol.); *Des principales raisons d'être des Ordres religieux* (1880), etc.

L'évêque de Rodez ne s'est pas contenté d'écrire une brillante apologie des ordres religieux. Il en a restauré *plusieurs dans son diocèse, où les études ecclésiastiques* ont fait d'autre part, sous son active impulsion, des progrès considérables.

C'est sur le désir exprès du Pape que Mgr Bourret a accompli, au mois de mars dernier, son plus récent voyage *ab limina*. La succession du cardinal Foulon, qui venait de s'ouvrir, n'était pas étrangère, croyons-nous, à ce desir du Saint-Père de s'entretenir avec l'évêque de Rodez. Celui-ci a été certainement l'un des candidats les plus sérieux à l'archevêché de Lyon. Mais ses chances, de ce côté-là, diminuent ou même disparaissent par suite de son élévation au cardinalat, car il n'est guère possible de donner en même temps à un simple évêque la pourpre et le premier siège de France. J. de Narbon.

LE BUDGET DES CULTES

Paris, 12 juin. — On a distribué aujourd'hui, à la Chambre, le rapport de M. Maurice Lasserre, sur le budget des cultes présenté pour 1894.

Ce budget s'élève à 45,161,653 fr. soit 56.000 francs de moins que celui de 1893.

Le rapporteur donne les chiffres du budget des cultes depuis quinze ans; les voici : en 1878, 52,642,995 fr.; en 1879, 53,593,568 fr. ; en 1880, 53,423,666 fr. ; en 1881 et 1882, 53,365,866 fr. ; en 1883, 52,951,306 fr. ; en 1884, 51,407,006 fr.; en 1885, 46,550,763 fr.; en 1886, 46,348,763 fr.; en 1887, 45,645,563 fr.; en 1888, 45,369,545 fr.; en 1889, 45,337,145 fr.; en 1890, 45,085,303 fr.; en 1891, 45,067,093 fr.; en 1892, 44,984,453 fr.; en 1893, 45,517,653 francs.

Il est à remarquer que, pour 1892 et 1893, comme pour 1894, le budget des cultes pour la France était réuni à celui de l'Algérie.

Le rapporteur fait suivre ces chiffres des réflexions suivantes :

» On peut affirmer aujourd'hui que tout ce qui était superflu, tout ce qui était le résultat des faveurs royales ou impériales, a été supprimé. On touche maintenant au tuf, aux véritables organes concordataires ou découlant du Concordat.

» Dès lors, il n'y a plus que deux politiques qui puissent s'offrir à nous : la séparation des Eglises et de l'Etat ou le régime concordataire strictement mais loyalement appliqué.

» Toute autre politique risquerait de paraître une politique de taquineries en même temps qu'on peut se demander même si ce serait une politique habile.

» Il appartiendra à nos successeurs de prendre telles mesures qu'ils jugeront convenables après s'être inspirés des sentiments de leurs mandants.

» Nous affirmons seulement que nous sommes arrivés au moment où aucune économie ne paraît plus pouvoir être réalisée sur ce budget, comme nous nous proposons, au reste, de le démontrer dans l'examen des chapitres.

» Tout au plus pourra-t-on, dans la prochaine législature, examiner à nouveau la question de la réduction des circonscriptions diocésaines au nombre déterminé par le Concordat, c'est-à-dire 10 archevêchés et 50 évêchés. »

On voit que les élections approchent.

LES TISSUS DE VENTE EN PERSE

Ceci est extrait d'un rapport du vice-consul d'Autriche-Hongrie à Téhéran.

La *toile* et *demi-toile* est importée en grande quantité; c'est la marque anglaise qui domine dans les bazars, la France importe cependant aussi des marchandises préparées spécialement pour ce marché. Dans les articles ordinaires, comme les *étoffes à matelas*, la Russie a un débouché certain. Une maison suisse pourvoit depuis peu le marché de *linge de table* et de *draps de lit*.

Les *étoffes d'ameublement* sont très recherchées et les meilleures sortes, du moins, sont généralement de fabrication française. L'importation russe, en cet article, monte lentement.

Le *velours* a ici un débit extraordinaire. On voit surtout des modèles bariolés, damassés à fleurs, des ornements gaufrés, moins d'articles unis. La France, l'Angleterre, Constantinople (1) et la Russie se partagent l'importation. Un velours tout à fait bon marché est aussi produit dans le pays ; mais cette industrie qui devrait avoir, principalement à Kaschan, 1,000 métiers à tisser occupés, en a à peine actuellement 300 en activité.

Les *étoffes mi-laine*, les *satins* sont importés en grandes quantités. Pour certaines spécialités, l'Allemagne peut soutenir la concurrence contre l'Angleterre même qui, dans l'importation de ces articles en général, joue le rôle principal.

En *lingerie*, une partie d'articles fins vient de France.

Les *serviettes* et les *torchons de coton* se vendent beaucoup ; par contre, la vente de la lingerie pour hommes et pour dames n'est pas grande, les Persans portant des chemises tout à fait particulières boutonnées depuis l'épaule et fabriquées dans le pays même.

Les *mouchoirs* sont beaucoup vendus, mais il n'est pas facile de déterminer leur provenance.

C'est l'Angleterre qui importe principalement des *calicots imprimés*.

Ainsi qu'on l'a fait remarquer d'autre part, il y a un produit indigène du même genre, appelé kalemkiar d'Ispahan qui est très en vogue, parce qu'il se lave facilement. Il est à remarquer que les blanchisseurs persans ne se servent jamais de soude et très rarement de savon.

Les *cravates*, comme tous les articles qui ne sont pas en faveur auprès du consommateur indigène et qui ne sont achetés que par la colonie européenne très restreinte, n'ont pas un débit considérable. On trouve dans les magasins français des articles français, dans les bazars, des articles viennois et allemands principalement.

La demande en *couvertures de flanelle* est également peu importante; les Persans préfèrent des couvertures en ouate piquées; les quelques couvertures que l'on trouve sont de qualité ordinaire.

Les *étoffes pour doublure* sont employées en grandes quantités et viennent, à l'exception de celles usitées dans les provinces du Nord, presque exclusivement d'Angleterre.

Les *mouchoirs de tête* (ressemblant à du tulle et de la gaze) indispensables à l'habillement des femmes persanes et très recherchés surtout quand ils sont garnis d'impressions en or, sont importés par l'Angleterre et la France.

Les *vêtements confectionnés* ne trouvent ici aucun débouché; car le Persan ne peut pas porter de vêtements de coupe européenne et les Arméniens ont adopté un certain costume national.

Les *calottes turques* (fez) sont très peu portées. La coiffure du Persan, appelée kullah, et beaucoup plus haute que le fez, a, comme celui-ci, une forme conique et est fabriquée dans le pays même.

Les besoins en *confections pour dames* sont exclusivement assurés par la France, deux maisons françaises à Téhéran s'occupent spécialement de cet article. La consommation n'est pas très importante.

On trouve sur le marché beaucoup de *fleurs artificielles*, ainsi que des couronnes nuptiales mais ce sont généralement des articles très ordinaires importés, pour la plupart, de Constantinople. De moindres quantités de meilleurs produits viennent de France, mais la consommation en est peu importante.

Les *chapeaux de feutre* importés par plusieurs maisons en petites quantités. Cet article, ainsi que les *casques contre le soleil* et les *chapeaux de paille* sont de fabrication anglaise et française; ils servent exclusivement aux Européens, et, par suite, leur vente n'est pas très importante.

En *passe-poils et galons d'or* la demande est considérable; les galons d'or pour cols surtout sont vendus en grandes quantités. (L'armée persane, à l'exception de la cavalerie est habillée sur le modèle de l'armée austro-hongroise.

Les *soieries* sont apportées en très grandes quantités. Cet article est généralement vendu par des agents à Constantinople aux représentants de la place. On trouve peu de rubans de soie.

La vente des *dentelles de laine* est très faible.

Le *fil à coudre* en bobines est fourni par des maisons anglaises et allemandes. La consommation en est importante, car on n'aime pas le fil en écheveaux; pourtant les prix bas, par suite de la concurrence, pourraient, dans l'avenir, décliner encore davantage.

Tricots. — L'importation des *bas* est défavorablement influencée par cette circonstance que la population orthodoxe préfère le produit indigène; par contre les *gants en fil et en soie*, exclusivement de provenance européenne, et ces derniers en général de fabrication allemande, sont très recherchés.

Le *drap* forme un des principaux articles importés par l'Autriche-Hongrie et son écoulement serait *encore susceptible d'une hausse importante*. L'importation du drap par Trébizonde s'est élevée, en 1891, à environ 75.000 livres sterling, dont 7,000 seulement aux provenances anglaises. L'Angleterre importe, en outre, une certaine quantité de cet article dans le sud du pays par les ports du golfe Persique Ce sont principalement des étoffes unies, qui sont préférées ici.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Séance du lundi 12 juin

Présidence de M. Casimir-Périer, président.

La séance est ouverte à 2 heures.

LES ABATTOIRS DE LILLE

L'ordre du jour appelle la discussion en première délibération d'un projet de loi ayant pour but :

1° D'autoriser la cession, à la ville de Lille, en vue de l'agrandissement des abattoirs, d'une partie des terrains de la fortification;

2° D'approuver la convention passée avec la ville de Lille réglant les conditions de ladite cession.

M. Georges Cochery, rapporteur. — Je demande à la Chambre de déclarer l'urgence.

L'urgence est déclarée.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité de 427 voix.

A l'unanimité de 364 votants, la Chambre adopte le projet de loi concernant l'ouverture et l'annulation de crédits sur l'exercice 1892, et l'ouverture de crédits au titre des budgets annexés rattachés pour ordre au budget général.

A l'unanimité de 350 votants, la Chambre adopte un projet de loi portant ouverture et annulation de crédits supplémentaires et extraordinaires sur les exercices 1892 et 1893 et sur exercices clos et périmés.

L'ADJUDICATION DES DRAPS DE TROUPE

INTERPELLATION DE M. SALIS

L'ordre du jour appelle la discussion de l'interpellation de M. Salis sur l'adjudication des draps de troupe.

MM. Guérin, Viette et le général Loizillon sont au banc des ministres.

M. Salis (mouvement d'attention). — Il y a environ deux ans, à la suite de polémiques dans la presse, le Ministre de la guerre avait cru utile d'établir désormais, dans les cahiers des charges pour adjudications publiques, un prix limité minimum et maximum pour éviter les coalitions qui forceraient l'Etat à accepter un prix supérieur aux marchandises, et pour empêcher le fabricant, en perdant de l'argent pendant quelques années, à rester seul adjudicataire et surtout pour empêcher les malfaçons.

Je n'ai pas à rechercher si M. de Freycinet, qui est l'auteur de ce projet, ou M. le général Loizillon, son successeur, ont eu tort ou raison; je sais que le 25 mai dernier a eu lieu une adjudication entre des maisons venant de tous les points de la France. Or, parmi les concurrents, s'est trouvé un de mes collègues qui a été évincé (Mouvement.)

J'ai l'habitude de dire ce que je pense. (Nouveaux mouvements.) L'adjudication s'est faite loyalement, et sur 3 maisons évincées, il y en a eu une appartenant à un membre de cette Chambre. Son irritation a été grande. J'ai dans ma poche un procès verbal qui mentionne les termes violents dont il s'est servi pour l'exprimer. (Sensation.)

Ce qu'il y a de plus grave c'est que le lendemain ce collègue est venu au ministère de la guerre, où il a obtenu avec le ministre un long entretien à la suite duquel l'adjudication a été cassée. (Marques de réprobation).

Je proteste contre une telle intervention (Très bien sur un grand nombre de bancs). Voilà l'inconvénient du cumul du mandat de député avec les fonctions de fournisseur de l'Etat.

Je proteste contre les exploits d'un député qui fait valoir indûment son influence. (Applaudissements). Ce député qui a obtenu qu'une adjudication fut brisée, c'est M. Balsan (Sensation prolongée).

Nous sommes allés trouver le ministre de la guerre qui nous répondit : « Je ne ferai rien avant l'interpellation du Sénat. » (Rumeurs)

Le général Loizillon, ministre de la guerre. — C'est inexact. Je n'ai rien dit de semblable. (Mouvement).

M. Salis. — Si mes souvenirs sont infidèles, ceux de mes collègues viendront à mon aide.

M. le général Loizillon. — Je n'ai pris ma détermination que le samedi soir. L'interpellation avait eu lieu, il est vrai, le lundi après-midi.

M. Salis. — Eh bien! Quand je le disais! (Marques d'approbation).

M. Salis. — La *Cocarde* bien inspirée... (Il y a des journaux utiles de ce genre, la *Libre Parole* qui avait dénoncé des grecs et des vendus dans le ministère de la guerre à propos des poinçons, avait raison puisque les auteurs de l'affaire des poinçons sont en prison). La *Cocarde* a soutenu qu'un adjudicataire avait été favorisé. Je regrette de m'en prendre à M. le ministre de la guerre si respecté et si respectable.

Mais, puisqu'on parle si souvent de dilemmes (Rires), je me permets d'informer le ministre de la guerre dans ce dilemme; ou il y a réellement des traîtres et des vendus au ministère de la guerre, et alors il faut les châtier, ou personne n'est coupable au ministère et alors pourquoi l'adjudication a-t-elle été cassée ?

C'est vous, Ministre de la guerre, qui faites le cahier des charges, qui avez fait un tarif minimum et un tarif maximum, c'est vous qui cassez la décision du jury.

C'est M. Balsan qui a fait le cahier des charges. On cite son nom dans le cahier. C'est lui qui a fixé le prix et c'est lui qui a fait un rabais. (Longues rumeurs, vive agitation.) Si j'en crois ce que le Ministre a dit au Sénat, c'était son droit de casser l'adjudication. Il s'est appuyé sur la disposition du cahier des charges, qui donne au ministre le droit de l'approuver.

Mais ce droit va-t-il jusqu'à son bon plaisir ? Vous comptez reprendre l'adjudication dans six mois ou dans un an, mais les adjudicataires ne peuvent plus concourir, leurs prix sont connus, leurs fabriques réduites à se fermer et leurs ouvriers à chômer. Peu m'importe qu'il y ait un député compromis, il faut qu'une solution intervienne.

M. Balsan. — Ne mêlez pas mon nom à l'affaire des faux poinçons. (Vif tumulte).

M. le Président. — Ne vous interpellez pas de collègue à collègue.

M. Salis. — Si mes explications ne vous suffisent pas, je consens à vous les fournir sur tous les terrains. (Exclamations). M. Balsan interrompt.

M. le Président (à M. Balsan). — Vous aurez la parole.

M. Salis. — Le Conseil d'Etat pouvait couvrir le Ministre, on n'en a pas voulu. On aurait pu attendre que le Sénat eût parlé, que les adjudicataires évincés le 25 mai puissent se pourvoir. Une faute lourde a été commise par le ministre de la guerre, c'est à la Chambre à se prononcer sur l'incident sans s'inquiéter des questions de personnes. (Applaudissements sur un grand nombre de bancs.)

M. Jourdan

M. le Président. — La parole est à M. Jourdan.

Plusieurs voix : Et le ministre ?

M. le Président. — Je donne la parole à M. Jourdan parce que le ministre ne la demande pas. (Rumeurs.)

M. Jourdan. — Les ouvriers agricoles sont aussi intéressés que ceux de l'industrie dans cette question. Le cahier des charges exclusit de l'adjudication toutes les laines du Midi, cette mesure portait atteinte à tout le Midi sans profit pour le soldat.

Discours de M. Balsan

M. Balzan. — La question est des plus simples. Je n'ai nullement commis l'abus qu'on me reproche. Le Ministre doit trouver l'imputation plus désagréable pour lui que pour moi. Le prix minimum n'est indiqué nulle part. On a fait une discussion byzantine. Je demande le temps... Je demande pardon... (Cris : Parlez donc !)

Il y avait dans le cahier des charges, *les* et non pas *le* prix limite. Cela voulait dire, mais nous l'ignorions, que désormais il y a un prix minimum. (L'orateur lit le procès-verbal de l'adjudication). On brise le pli contenant le prix de l'administration et on admet les soumissionnaires dont les propositions étaient les plus avantageuses dans la limite fixée.

S'il y avait eu loi, j'eusse compris. Je ne comprends pas encore. L'administration comprend sans doute. Comme chef d'une grande usine, il est déplaisant d'apprendre que l'on n'a pas été déclaré adjudicataire parce qu'on a proposé un prix inférieur au minimum. Quand on a ouvert le pli, j'ai protesté au nom des usages connus de tout soumissionnaire contre l'existence de deux prix. Il y avait eu surprise. J'ai demandé suspension de séance non comme député mais comme intéressé. Le président a dit qu'il était là pour exécuter les ordres du ministre.

J'ai répondu : « Vous ne savez pas votre devoir ! » Je vis le directeur des services administratifs au ministère, et me plaignis vivement. Quant aux prix, on nous demanda des types, nullement des prix. Si on en a indiqué, c'est sans savoir qu'on désirait une proposition ferme de prix minimum pour l'adjudication en projet. Il y a eu erreur, mais rien qui implique l'honorabilité d'aucun fonctionnaire de l'administration. (Oh ! oh ! à gauche.)

L'administration a eu tort de fixer un tarif minimum, cela ne la regarde pas. (Rires bruyants.) Qu'elle élève tant qu'il lui plaira le prix maximum pour permettre aux petites usines de lutter avec les grandes, mais qu'elle ne s'occupe pas de fixer de prix minimum. Vous me reudrez cette justice que je me suis complétement défendu. (Très bien, très bien à droite).

L'avis du ministre

M. le général Loizillon. — C'est le comité technique de l'intendance qui a fixé le prix minimum.

Ce n'est pas au lendemain de l'article de la *Cocarde* mais après l'avis des députés et sénateurs industriels intéressés que j'ai décidé d'annuler l'adjudication. On ne peut prendre une décision plus équitable. Je tiens à laisser l'Etat au-dessus de tout soupçon. (Très bien sur plusieurs bancs).

M. Mézières

M. Mézières, président de la commission de l'armée. — Tout le monde est d'accord pour tenir comme indiscutable, la loyauté du ministre de la guerre. M. Balsan a eu raison de dire qu'il ne voulait pas être victime d'un prix minimum.

Voix à droite. — Et le Trésor, doit-il être victime ? (Vives rumeurs).

M. Mézières. — Des milliers d'ouvriers comptaient sur un travail certain.

M. le général Loizillon. — Nous proportionnerons les marchés aux besoins des manufactures.

M. Ménard-Dorian. — Les ouvriers seuls nous intéressent. (Tumulte).

M. Malartre. — Si les industriels ne gagnent pas leur vie, que ferons les ouvriers ?

M. Ménard Dorian. — Le ministre ne pourra renouveler son adjudication avant deux ans. Que fera-t-il ? au lieu de fournir du travail à la petite semaine ?

Cris : La clôture, la clôture.

M. Malartre (nouveaux cris : la clôture). — Je remercie le Garde des Sceaux de sa réponse mais je constate qu'en dehors des magistrats de Marseille et de Versailles il y en a sur lesquels aucune explication n'a été fournie et que les candidats ont sacrifié.

L'incident est clos.

BOURSE DE PARIS DU 13 JUIN

Cours précédent	VALEURS	Compt.	Terme	Cours d'ouv.	Cours de 2 h.	Cours de clôt.
98 45	3 0/0	...	...	98 45	98 48	98 50
106 10	4 1/2 0/0	...	...	...	...	106 15
93 22	Italien	...	...	93 20	93 22	93 22
3900 ..	Banq. de France	...	...	...	3900 ..	3900 ..
147 ..	B. d'Escompte	...	...	...	147 ..	147 ..
658 ..	Banq. de Paris	...	...	663	663	663 ..
985 ..	Crédit Foncier	...	...	988 ..	988 ..	988 ..
763 ..	Créd. Lyonnais	...	...	761 ..	761 ..	761 ..
132 ..	Crédit Mobilier	...	...	...	133 ..	133 ..
...	Lyon	...	...	...	...	...
1910 ..	Nord	...	...	1905 ..	1907 ..	1907 ..
20 ..	Panama	...	...	...	18 ..	18 ..
3675 ..	Suez	...	...	3676 ..	3673 ..	3673 ..
1376 ..	Rio	...	...	...	1389 ..	1390 ..
671 ..	Autrichiens	...	...	660 ..	660 ..	660 ..
223 ..	Lombards	...	...	...	227 ..	227 ..
456 ..	Nord Espagne	...	...	160 ..	158 ..	158 ..
186 ..	Saragosse	...	...	188 ..	190 ..	190 ..
660 ..	Méridionaux	...	...	...	662 ..	663 ..
4 93	Métaux	...	...	...	...	4 93
507 50	Egypte	...	...	...	507 50	507 50
97 /.	Hongrois	...	...	...	97 ..	97 /.
22 15	Turc	...	...	...	22 17	22 15
598 12	Banq. Ottomane	...	...	596 06	598 12	598 12
64 9/16	Extérieure	...	...	6627/32	6613 16	6613/16
385	Rio-Tinto	...	...	384 37	383 12	383 76
119 37	Tharsis	...	...	...	...	119 37
2315/16	Portugais	...	...	...	2321/32	2315/16
... /.	Consolidés	...	...	...	...	...
... /.	Russe 1880	...	...	...	...	...
99 70	Russe consolidé	...	...	99 80	99 80	99 75
78 80	Russe nouveau	...	...	...	78 75	78 75
...	Fonc. d'Autriche	...	...	...	...	...
460 ..	Dynamite	...	...	458 ..	460 ..	460 ..
...	5 0/0 nouveau	...	...	...	...	...
116 25	Alpines	...	...	116 25	117 ..	116 25
115 ..	Câbles	...	...	...	...	116 ..
69 62	Russe Orient	...	...	69 60	69 50	69 50
538 ..	Impérial	...	...	...	...	537 ..
83 ..	Mobilier espag.	...	...	85 ..	85 ..	85 ..
...	3 0/0 amortiss.	...	...	...	...	...
...	C. d'Esc. nouv.	...	...	...	...	...
...	Générale	...	...	...	...	...
...	Est	...	...	...	...	...
...	Lyon (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Midi	...	...	...	...	...
...	Nord (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Orléans	...	...	...	...	...
...	Ouest	...	...	...	...	...
...	Anglais	...	...	...	...	...
...	Autriche or	...	...	...	...	...
...	Belge 3 0/0	...	...	...	...	...
...	Ville d'Amiens	...	...	...	...	...
...	Lille 1880	...	...	...	...	...
...	Lille 1888	...	...	...	...	...
...	Ville de Lyon	...	...	...	...	...
...	V. de Roubaix	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (act)	...	...	...	...	...
...	Téléphone	...	...	...	...	...
...	Voitures 4 0/0	...	...	...	...	...
...	Suez (obligat.)	...	...	...	...	...
...	Cacérès	...	...	...	...	...
...	Asturies	...	...	...	...	...
...	Panaïkiers 1888	...	...	...	...	...
...	Rente Foncière	...	...	...	...	...
...	Cacérès (act.)	...	...	...	...	...
...	Est (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Midi (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Béthune	...	...	...	...	...
...	Picardie	...	...	...	...	...
...	Nord-Est	...	...	...	...	...
...	Ouest (act.)	...	...	...	...	...
...	Orléans (oblig.)	...	...	...	...	...
...	Fives-Lille (obligat.)	...	...	...	...	...

BOURSE DE LILLE DU 13 JUIN

(par fil téléphonique spécial)

VALEURS	Compt	Cours précéd.	VALEURS	Compt.	Cours précéd.
			OBLIGATIONS		
Lille 60, r. 400	...	115 ..	Tramw. Nord.	...	432 50
» 63, r. 400	...	128 75	Union fin. N.	...	465
» 68, r. 500	...	530 ..	Gaz de Wazem	...	515 ..
» 77, r. 500	502 ..	502 ..	Ch. d. fer Econ.	...	503 ..
» 84, r. 400	403 50	401 50	Denain Anzin.	...	520 ..
» 84, 4/5	...	405 ..	Tréflerie	...	507 50
» 87, r. 400	404 ..	403 50			
» 90, r. 500	...	495 ..	CHARBONNAGES		
Roubs.-Tourc.	...	48 ..	Aniche, 12e	10995 ..	11000 ..
Amiens	...	121 ..	Anzin, 100e d.	4470 ..	4475 ..
Dép. du Nord	...	108 50	Blanzy	...	1780 ..
Tourcoing 1878	...	510 ..	Bruay	...	13100 ..
Armentièr. 86	...	514 ..	Bully-Gren. 6e	2960 ..	2950 ..
Douai, libérée	...	504 ..	Campagnac	...	710 ..
» non lib.	...	504 ..	Carvin	...	1250 ..
Verley, Decr.	...	1300 ..	Courrières, 10e	4125 ..	4125 ..
Ce Platet et Cie	...	398 ..	Crespin	...	485 ..
Crédit d. N